



**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT
D'EMPRUNT NUMÉRO 1801
TRAVAUX DE CORRECTION DE L'ÉMISSAIRE PLUVIAL
SECTEUR SAINTE-ANGÈLE-DE-LAVAL**

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté, à sa séance du 10 février 2025, le règlement numéro 1801 intitulé : « **Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 150 000 \$ pour des travaux de correction de l'émissaire pluvial situé sur le boulevard Bécancour, dans le secteur Sainte-Angèle-de-Laval** ».

Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter, au terme de la procédure d'enregistrement tenue à cette fin les 18 et 19 février 2025, et par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 25 mars 2025.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Ce règlement est déposé dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance au cours des heures régulières de bureau.

Ville de Bécancour, le 31 mars 2025.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville